



## **AVIS PUBLIC**

### **MODIFICATION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

**AVIS** est donné, conformément à l'article 320 de la *Loi sur les cités et villes*, que le calendrier 2022 des séances ordinaires du conseil municipal de Val-d'Or, adopté en vertu de la résolution 2021-329, est modifié en fixant au lundi 4 juillet 2022 la date de tenue de la 482<sup>e</sup> séance ordinaire, initialement prévue le mardi 5 juillet 2022.

Toutes les séances ordinaires du conseil ont lieu à l'hôtel de ville, situé au 855 de la 2<sup>e</sup> Avenue, à Val-d'Or, dans la salle réservée aux délibérations à compter de 19 h 30. Les séances sont également diffusées en simultané sur la page Facebook de la Ville ainsi qu'en différé sur son site Web.

**DONNÉ à Val-d'Or**, le 15 juin 2022.

**Me ANNIE LAFOND, notaire  
Greffière**